

# La Grande-Bretagne envisage une peine de six ans de prison si on critique l'islam

écrit par Jack | 12 mai 2018



La Grande-Bretagne envisage une peine de six ans de prison si on critique l'islam

Le projet de loi ne parle que de critique de « la religion », mais tout le monde sait de quelle religion il s'agit.

Personne ne va en prison pour une critique du Judaïsme ou du Christianisme.

C'est un énorme pas de plus de la Grande-Bretagne vers la domination de la Sharia et la ruine .

La Grande-Bretagne envisage une peine de six ans de prison pour les commentaires en ligne hostile à la religion, aux transgenres.

Avec la loi envisagée, les personnes incitant à la haine contre une religion, ou les transgenres, dans des commentaires en ligne pourront encourir les peines les plus sévères, jusqu'à six ans de prison, en particulier si elles ont une large audience en ligne.

Le « Conseil des peines de Grande-Bretagne et Pays de Galles » (la Cour chargée d'estimer les peines en Grande-Bretagne :NDT) a établi un nouveau projet pour les contraventions à

l'ordre public , concernant toute personne s'en prenant en ligne à une « caractéristique protégée » comme la race, le sexe, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion ou croyance, le fait d'être enceinte et la maternité, et la réassignation de genre.

Les peines les plus sévères seront appliquées à ceux, qui « en position de confiance, d'autorité ou d'influence abuseront de cette position pour exciter à la haine » comme les chefs politiques, les personnalités et, plus généralement, ceux dont les attaques sont « réitérées ».

Si « le contrevenant est un membre, ou un associé, d'un groupe promouvant l'hostilité fondée sur la race ou la religion » la peine sera renforcée.

Le Conseil estime que l'utilisation des réseaux sociaux , You Tube et autres, pour inciter à la haine est en augmentation, malgré un nombre de poursuites qui reste relativement bas.

Le «Conseil » a déclaré que : « le nombre d'infractions constatées est extrêmement petit et qu'il n'y a pas encore eu de contrevenants punis pour ce type de délit ».

Cependant, poursuit le « Conseil » étant donné le climat social actuel et l'attention nouvelle portée à ces problèmes , le Conseil considère qu'il serait utile pour les juges d'avoir une ligne de conduite pour juger de ce type de délits ».

Il ajoute : « parmi les cas étudiés il y avait un certain nombre de délits du genre « discours de haine » où des discours enflammés étaient tenus par des personnalités de premier plan avec l'intention d'exciter à la haine raciale”.

« Les autres cas concernent des publications sur YouTube de contenus incitant à de graves violences contre des groupes raciaux ou religieux minoritaires et aussi des sites Web où sont publiés des contenus grossiers ou injurieux, sites ayant une activité soutenue sur une longue période et conçus pour

atteindre une large audience.”

<https://www.jihadwatch.org/2018/05/uk-proposes-six-year-prison-sentence-for-criticizing-islam>

**Traduction Antiislam.**